



Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Délibération suppression de l'exonération de deux ans des impôts fonciers** : Dans le contexte budgétaire difficile actuel, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, afin de générer des recettes complémentaires et limiter la hausse des taux d'imposition. Après discussion, le conseil municipal décide de prendre une délibération supprimant cette exonération.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Questions diverses**

- Validation des tableaux de permanences pour les élections présidentielles
- Refus à la demande de monsieur Bindé

**TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCES SONT CONSULTABLES EN MAIRIE**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.**

Le Maire,



Les membres du Conseil Municipal,